



## Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, du 3 décembre 1999

RS 0.814.021.4; RO 2003 3294

### Champ d'application le 1<sup>er</sup> septembre 2016, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Espagne* a	19 février	2002	20 mai	2002
Kazakhstan	19 septembre	2014	18 décembre	2014
Mauritanie	4 décembre	2014	4 mars	2015
Royaume-Uni Gibraltar	5 août	2014	5 août	2014

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Nouvelle publication afin de mentionner la formulation d'une déclaration par cet Etat.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 2003 3294, 2004 3925, 2005 2345, 2006 847 2975, 2007 5087, 2009 3723, 2010 1465, 2011 831, 2012 1569, 2013 405 1331 et 2014 2265.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

